

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 3 décembre 2018 à 19 h 30 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers(ères) : Gaétan Bergeron, Steve Bernier, Jean-François Caron, Michel Caron, Annie Bernier, Nancy Paquet, et formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Lagacé maire.

Madame Louise Coll, directrice générale fait fonction de secrétaire.

**1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30.

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2018-214**

- 1.Ouverture de la séance
- 2.Adoption de l'ordre du jour
- 3.Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2018
- 4.Adoption des comptes du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2018
- 5.Dépôt des intérêts pécuniaires des élus municipaux
- 6.Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019
- 7.Engagement des opérateurs en déneigement
- 8.Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro : 2018-305 de citation patrimoniale du pont Pierre-Carrier
- 9.Adoption de la politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes
- 10.Demande d'appui et d'aide financière –Organisme des Bassins Versants du Nord-Est du Bas Saint-Laurent - Fonds d'appui au rayonnement des régions-
- 11.Fondation Jacques DeChamplain – Défibillateur
- 12.Offre pour échange de pompe M. Bernard Gagnon
13. Entretien de la route Athanase
14. 2<sup>e</sup> édition Ski s'passe en matanie- Saint-Ulric fiduciaire du projet
- 15.Questionnaires diverses –
- 16.Période de questions réservée au public
- 17.Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Michel Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2018**

**2018-215**

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal 5 novembre 2018.

ADOPTÉE

**4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1<sup>er</sup> au 30 NOVEMBRE 2018**

**2018-216**

Il est proposé par MONSIEUR Jean-François Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2018 soit autorisé pour un montant total de 182 033.57\$.

ADOPTÉE

**5- DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

La Directrice générale procède au dépôt des déclarations intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

## **6- CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019**

**2018-217**

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et RÉSOLU l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 h 30 à la salle de l'âge des 50 ans situé au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

- |               |              |
|---------------|--------------|
| - 14 janvier  | 4 février    |
| - 4 mars      | 1er avril    |
| - 6 mai       | - 3 juin     |
| - 8 juillet   | - 12 août    |
| - 9 septembre | - 7 octobre  |
| - 4 novembre  | - 2 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

## **7- ENGAGEMENT OPÉRATEUR EN DÉNEIGEMENT**

**2018-218**

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'engager Monsieur André Simoneau, opérateur en déneigement à partir du 1er décembre 2018, sa semaine de travail régulière est établie à quarante heures, de jour de soir et fin de semaine, au taux horaire établi selon l'échelle salariale en vigueur classe 3 échelon 23

D'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale et Monsieur Pierre Lagacé à signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

## **8-AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO : 2018-305 DE CITATION PATRIMONIALE DU PONT PIERRE-CARRIER**

**2018-219**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002), la municipalité peut, par règlement et après consultation de Comité consultatif d'urbanisme (CCU), citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît la valeur du pont Pierre-Carrier à titre d'immeuble patrimonial, pour des motifs historique, emblématique et architectural du pont;

ATTENDU QUE le pont Pierre-Carrier est un pont couvert sis sur les terrains, connus et désignés comme étant partie des lots 5 538 854 et 5 538 855 du cadastre du Québec, de même que le territoire non cadastré de la rivière Blanche qu'enjambe le pont;

ATTENDU QUE la citation patrimoniale vise l'ouvrage d'art et son terrain, soit la partie des lots 5 538 584 et 5 538 855 limitée aux approches immédiates du pont, soit l'emprise du chemin du pont Couvert sur une longueur de 30 mètres de part et d'autre du territoire non cadastré.

ATTENDU QUE la citation patrimoniale s'appliquera à tout l'immeuble, tant à l'enveloppe extérieure qu'aux composantes intérieures protégées par la couverture du pont;

ATTENDU QUE la signalisation routière n'est pas visée par le statut de protection;

ATTENDU QUE la municipalité lancera sous peu un avis de motion afin d'adopter le règlement 2018-301 modifiant le plan d'urbanisme 2018-81. Ce règlement ajoutera au plan d'urbanisme l'article 1.6.2.1, lequel comprend un énoncé de la valeur du pont à titre de bâtiment patrimonial, valeur associée à l'intérêt historique, emblématique et architectural du pont;

ATTENDU QUE toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du CCU en janvier prochain, conformément aux avis qui seront donnés à cette fin;

ATTENDU QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi, après son adoption prévue le 5 février 2019.

EN CONSÉQUENCE le conseiller Monsieur Michel Caron donne avis :  
QU'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 2018-305 de citation patrimoniale du pont Pierre-Carrier.

Le conseiller Monsieur Michel Caron présente le projet

Une copie du projet de règlement est déposée aux archives.

#### **9- ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES**

**2018-220**

CONSIDÉRANT le projet de loi numéro 176 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les municipalités doivent adoptées et rendent disponible à leurs salariés une politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la politique et ils en sont satisfaits;

Il est proposé par Madame Annie Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter la politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

#### **10-DEMANDE D'APPUI ET D'AIDE FINANCIÈRE – ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DU NORD –EST DU BAS SAINT-LAURENT – FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS**

**2018-221**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du projet de l'organisme des Bassins Versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent visant à améliorer l'attractivité des milieux de vie des Lac-Des-Iles et Minouche sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ulric;

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'appuyer l'organisme des Bassins Versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent et confirme son aide financière au montant de 500\$.

ADOPTÉE

#### **11- FONDATION JACQUES DECHAMPLAIN – DEA**

**2018-222**

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à inscrire le défibrillateur à la Fondation Jacques Dechamplain.

ADOPTÉE

#### **12- OFFRE POUR ÉCHANGE DE POMPE À FEU – M. BERNARD GAGNON**

**2018-223**

Il est proposé par Monsieur Michel Caron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'échange de la pompe à feu pour une pompe de marque Honda de Monsieur Bernard Gagnon.

ADOPTÉE

#### **13- ENTRETIEN DE LA ROUTE ATHANASE**

**2018-224**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu des renseignements additionnels concernant la route Athanase;

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de retirer et d'annuler la demande faite au Ministère des Transports du Québec de transférer l'aide financière du programme d'aide à l'amélioration du réseau à la Ville de Matane, tel que stipulé dans la résolution numéro : 2018-208.

ADOPTÉE

#### **14- 2<sup>e</sup> ÉDITION « SKI S'PASSE EN MATANIE » SAINT-ULRIC FIDUCIAIRE DU PROJET**

**2018-225**

La Table en loisir de La Matanie lance la deuxième édition du passeport hivernal « Ski s'passe en Matanie » qui se déroulera du 19 janvier au 24 février 2019. Les municipalités sont invitées à proposer 1 à 2 activités extérieures et gratuites pour les familles se déroulant entre le 19 janvier et le 24 février 2019.

**CONSIDÉRANT** que le passeport hivernal : Ski s'passe en Matanie permet de faire rayonner l'ensemble des municipalités de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** que le Ski s'passe en Matanie vise à inciter les familles à bouger et à profiter des activités hivernales dans toutes les municipalités du territoire;

**CONSIDÉRANT** que le projet a connu à fort succès lors de la première édition, en 2018;

**CONSIDÉRANT** que le ski s'passe en Matanie cadre avec les orientations de la politique familiale municipale.

Il est proposé par Madame Annie Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la municipalité de Saint-Ulric soit fiduciaire du projet pour une deuxième année et, autorise Louise Coll, directrice générale\secrétaire-trésorière à agir au nom de la

municipalité et à signer tous les documents relatifs au Ski s'passe en Matanie.  
ADOPTÉE

**15- QUESTIONS DIVERSES**

**16- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Il y a eu une période de questions réservée au public.

**17-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2018-226**

L'ordre du jour étant épuisé,  
il est proposé par Monsieur Steve Bernier  
et RÉSOLU que la séance soit close à 19h55.  
ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Louise Coll, GMA

\_\_\_\_\_  
Pierre Lagacé, maire

Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

